

C.C.A.S. - COMMUNE DE PUBLIER
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 décembre 2022

**Délibération
n°20221312-04
CCAS**

Nombre de membres

En exercice 13
Présents 09
Votants 10

**Date de la convocation
02/12/2022**

OBJET

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le
[20/12/2022](#)
et publication le
[20/12/2022](#)
La Vice-Présidente,
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

Présents: Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Georges Barthe, Rémy Beaugrand, James Besson (arrivée 20h), Martine Dutruel

Excusés: Anne Baud-Lavigne (pouvoir à Christelle Gaudet)

Absents: Nathalie CHARPIN, Claire DUPONT, Alexia LEROUYER

Secrétaire de séance : Robert Baratay

BAREME AIDE CCAS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE 2023

Considérant la réévaluation des plafonds fixés pour l'aide à la complémentaire santé solidaire ;

Considérant le barème proposé ci-dessous ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le barème proposé ;

Décide son application au 1^{er} janvier 2023.

BAREME MUTUELLE - Participation bénéficiaires

Plafond de revenu 1 personne	Cotis en €	Plafond de revenu 2 pers	Cotis en €	- 16 ans	Plafond de revenu 3 pers	Cotis en €	- 16 ans	Plafond de revenu 4 pers	Cotis en €	- 16 ans
1 078 à 1 228	25,00	1 617 à 1 767	22,00	10,00	1 939 à 2 089	19,00	10,00	2 262 à 2 412	17,00	11,00
1 229 à 1 379	30,00	1 768 à 1 918	25,00	15,00	2 090 à 2 240	22,00	15,00	2 413 à 2 563	20,00	15,00
1 380 à 1 480	35,00	1 919 à 2 019	30,00	20,00	2 241 à 2 341	28,00	20,00	2 564 à 2 664	25,00	20,00

au-delà de 4 personnes, 479 € par personne supplémentaire

Attention : Pour les bénéficiaires de l'APL⁽¹⁾ un forfait logement s'ajoute aux revenus⁽²⁾ : 1 personne : 71,82 € / mois; - 2 personnes : 125,69 € / mois;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 19/12/2022

Christelle Gaudet
Vice-Présidente